NON à la guerre française en Syrie !

Le 22-04-2018

Télécharger ou imprimer au format PDF

L'intervention de l'armée française, aux côtés des Américains et des Anglais, contre l'armée Syrienne témoigne de la soumission de la France aux USA, comme ce fut le cas lors des frappes, aux conséquences désastreuses encore aujourd'hui, sur la Libye.
Pour la énième fois depuis le déclenchement du conflit syrien, la soi-disant coalition, (Washington, Londres, Paris) n'a présenté la moindre preuve qui permettrait d'attribuer à Bachar Al-Assad la responsabilité de l'attaque au gaz qui aurait été perpétrée contre la population du quartier de la Ghouta le 7 avril dernier.
En outre, aucun pays n'a reçu l'autorisation du Conseil de sécurité de l'ONU de procéder à une opération militaire contre le gouvernement syrien. Dès lors, cette opération est une violation du droit international et pourra avoir des conséquences imprévisibles aujourd'hui.
À la lumière des événements et des nombreuses « fake news » produites par les Etats-Unis depuis une quinzaine d'années, il est du devoir de chaque citoyen, d'avoir la plus grande méfiance devant les allégations des gouvernements américain, anglais et français.
C'est sur la même base, la prétendue détention d'armes de destruction massive par le régime de Saddam Hussein, que George W. Bush et ses affidés ont déclenché la guerre en Irak en 2003. Plus de 1,2 million de civils irakiens, dont des centaines de milliers de femmes et d'enfants, ont été tués depuis, alors qu'il s'agissait d'une fausse information, reconnue comme telle quelques mois après, par le secrétaire d'État américain Colin Powell.
Au lieu de jeter de l'huile sur le feu et d'obéir au claquement de doigts de Trump, Macron aurait dû mettre la France au service de la paix, aujourd'hui gravement menacée.
Plutôt que de soutenir la mise en place d'une enquête internationale dans le cadre de l'ONU, en y associant l'OIAC, pour faire la lumière sur les événements survenus le 7 avril dans la Ghouta, le gouvernement français a choisi l'intervention militaire. Comme sous la présidence de F. Hollande, l'article 35 de la Constitution de la République qui affirme que « la déclaration de guerre est autorisée par le Parlement » a été ignoré.
Sur un sujet aussi grave qu'un éventuel conflit mondial avec la Russie, le sort du peuple français ne doit pas dépendre du seul Président de la République. Les députés et les sénateurs doivent exercer le pouvoir que leur donne notre Constitution.

Opens in a new window Opens in a new window

- Se connecter ou s'inscrire pour poster un commentaire